

# CIAS AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

**33 Place des promenades 79600 AIRVAULT - Tél : 05.49.63.60.75**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 13/03/2018

L'an deux mille dix-huit le treize du mois de mars à 19 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué par Mme Frédérique DAMBRINE Vice-présidente déléguée par Mr FOUILLET Olivier Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de son siège 33 place des Promenades à Airvault.

13 présents : AUBRY Lucienne, BARIGAULT Jeanne, BRAUD Françoise, CHARRIER Maryse, COIFFARD Jean-François, DAMBRINE Frédérique, FOUILLET Olivier, GLORIAU Lucette, LAVIGNE Jacques, MARSAULT Hélène, REAU Micheline, ROBERT Daniel, ROY Jacques.

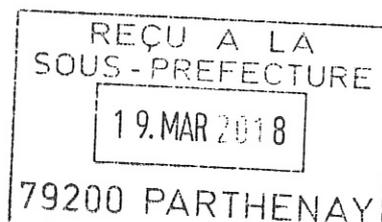
### **3 pouvoirs**

Nicole NIVEAU a donné pouvoir à Micheline REAU

Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à Lucette GLORIAU

Sylvie JOZEAU a donné pouvoir à Maryse CHARRIER

**Excusé (e) s** : Maryse BARIGAULT, Marie-Hélène BRUNET, Joël MEUNIER, Pierrette MILLIASSEAU, Jean VOYER



**Jacques LAVIGNE a été élu secrétaire de séance.**

.....

## **PROPOSITION OUVERTURES DE 2 POSTES D'AGENT SOCIAL au 01/06/2018**

Mme la Vice-présidente informe le Conseil d'administration que 2 agents sociaux ont obtenu le concours d'agent social principal 2<sup>ème</sup> classe le 20/12/2017.

Mme la Vice-présidente propose l'ouverture de 2 postes d'agent social principal 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> juin 2018 au vu du délai légal de publicité.

**D 2018-006**

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, dite LE PORS portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale
- Vu le Décret n°92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux
- Vu le Décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C.
- Considérant les besoins de recruter deux agents sociaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'administration décide

- ✓ de créer à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018
  - 2 postes d'agent social principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet : un poste à 17h par semaine et un poste à 20 heures par semaine

- ✓ Que les horaires ordinaires de travail de ces agents seront indiqués dans leur fiche de poste
- ✓ Qu'à la demande de l'employeur ou avec son autorisation, l'agent pourra exceptionnellement travailler en dehors de ses horaires habituels de travail définis ci-dessus. Les heures supplémentaires ainsi effectuées, devront respecter les garanties minimales prévues par le décret 2000-815 du 25 août 2000.
- ✓ Les heures ainsi effectuées seront alors, en priorité, à récupérer.
- ✓ de modifier en conséquence le tableau des effectifs
- ✓ que ces postes seront pourvus par voie statutaire ou à défaut contractuelle
- ✓ d'autoriser Mme la Vice-présidente à signer tous les documents se rapportant à l'ouverture de ces postes.

**Pour extrait conforme,**  
*Airvault le 15 mars 2018*

**La Vice-présidente,**  
*Frédérique DAMBRINE*

